

A close-up photograph of a healthcare professional wearing blue scrubs and a stethoscope. They are holding a tablet computer with both hands, looking at the screen. The background is a blurred teal color.

LA CYBERSANTE SOUS
L'ANGLE POLITIQUE :
ROLE ET ENJEUX D'UN
SERVICE DE SANTE
PUBLIQUE

CADRE LEGAL FEDERAL	1
CADRE LEGAL CANTONAL	2
STRATEGIE CYBERSANTE CANTONALE	3
CONCLUSION	4



CHAPITRE 1

CADRE LEGAL FEDERAL

Stratégie cybersanté Suisse 2.0

- Vision :

La numérisation rend le système de santé plus sûr, plus efficient et de meilleure qualité.

Les **personnes en Suisse** sont numériquement compétentes et utilisent de manière optimale les possibilités que présentent les nouvelles technologies pour leur santé.

Les **institutions de soins et les professionnels de la santé** sont numériquement interconnectés, échangent des données par voie électronique tout au long de la chaîne de traitement et peuvent réutiliser à diverses reprises les données saisies

Stratégie cybersanté Suisse 2.0

- 3 champs d'action avec chacun un objectif général :

- Encourager la numérisation

Les applications numériques et en particulier le dossier électronique du patient, sont établies au sein du système de santé.

- Coordonner la numérisation

La numérisation au sein du système de santé se fait de manière coordonnée et permet l'utilisation multiple des données et infrastructures.

- Habilitier à la numérisation

Les personnes en Suisse sont numériquement compétentes et capables de traiter les données digitales des patients de manière responsable et en ayant conscience des risques.

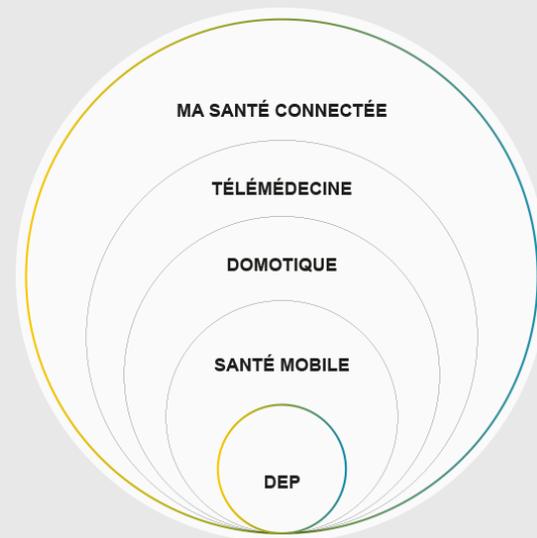
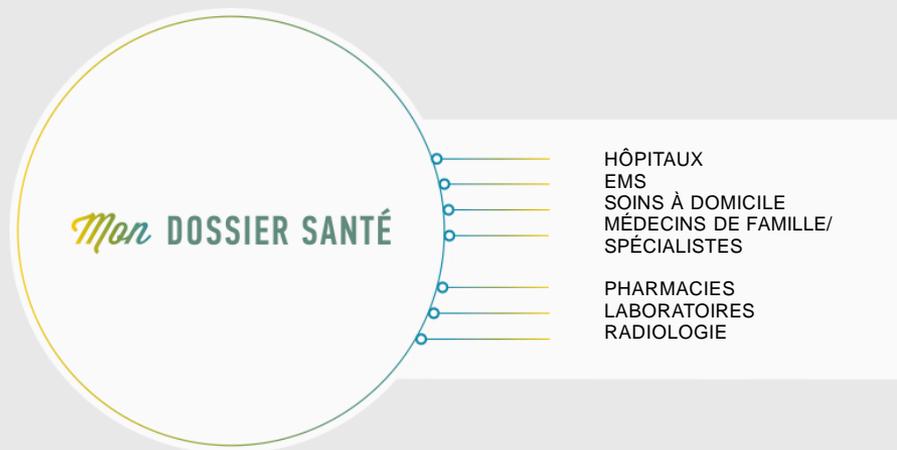
Loi sur le dossier électronique du patient (LDEP)

Obligation pour les prestataires de soins stationnaires de s'affilier à une «communauté (de référence)» exploitant une plateforme DEP :

- Hôpitaux : 3 ans (15.4.2020);
- EMS + maison de naissance: 5 ans (15.4.2022);

=> condition pour figurer sur la liste hospitalière, ou des EMS, et facturer leurs prestations à charge de la LAMal

Pas d'obligation pour les prestataires de soins ambulatoires ni pour les patients



CADRE LEGAL CANTONAL

- **Rapport de politique sanitaire NE 2015 – 2022 (2015)**

Mesure 49 - Élaboration d'une stratégie cantonale cybersanté (ehealth) :

Favorisant l'accès des acteurs du système de santé et des patients neuchâtelois à des informations complètes, au bon moment, permettant une prise en charge de qualité, sûre et efficiente

- **Vision de la santé au 21 ème siècle du Conseil d'Etat (2016)**



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- CRÉER UN SEUL ESPACE SANITAIRE ET DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE SOINS EN RÉSEAU
- S'INSCRIRE DANS UN MONDE SANITAIRE EN MUTATION ET INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS MÉDICO-TECHNOLOGIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES
- INTÉGRER, INFORMER ET RESPONSABILISER LE PATIENT COMME ACTEUR POUR LUI ASSURER UNE MEILLEURE SANTÉ

CHAPITRE 3

STRATEGIE CYBERSANTE CANTONALE

Contexte

- Evolution du système de santé
 - Système de santé en pleine mutation
 - Vieillesse démographique, augmentation de la prévalence des maladies chroniques et des polymorbidités
 - Nécessité d'intensifier la coordination et la continuité des soins et de renforcer les compétences des patients (empowerment)



Un partage électronique et sécurisé d'informations médicales entre prestataires de soins devient donc une composante indispensable du système de santé.

- Emergence des nouvelles technologies dans le monde de la santé
 - Nombreux outils innovants
 - Offre morcelée manquant de cohérence et d'interopérabilité

▪ **Vision**

Définir le rôle et les missions d'un service de santé publique dans la transformation numérique du système de santé.

Accompagner cette révolution et y préparer la population et les prestataires de soins.

▪ **Champs d'action**

Promouvoir l'utilisation du DEP comme outil de partage de données de santé
Renforcer la digitalisation de la santé là où elle apporte une plus-value
Assurer une cohérence cantonale dans la digitalisation de la santé
Anticiper l'impact de la transformation numérique

▪ **Objectifs généraux**

Rendre les nouvelles technologies de l'information et la communication utiles et utilisables pour :

- Inciter le patient à devenir acteur de santé
- Devenir le support du développement des soins en réseau
- Soutenir les mesures de la politique sanitaire cantonale

- **Promouvoir l'utilisation du DEP comme outil de partage de données de santé**
 - Mise en place d'une entité organisationnelle cantonale pluridisciplinaire œuvrant à la mise en place du DEP.
 - Co-construction du DEP avec les acteurs de la santé (HNE, CNP, ANEMPA, ANEDEP, ANIPPA, NOMAD, SNM, ONP, CIGES, Etat)
 - Favoriser l'appropriation et l'indépendance des prestataires de soins

- **Renforcer la digitalisation de la santé là où elle apporte une plus-value**
 - Communiquer et former la population
 - Favoriser l'utilisation des outils numériques par les prestataires de soins
 - Répondre aux mesures de la politique sanitaire avec des outils numériques quand cela est possible - notamment dans le cadre de la prévention et la promotion de la santé

- **Assurer une cohérence cantonale dans la digitalisation de la santé**
 - Positionner la cellule cybersanté au niveau cantonal
 - Intégrer la dimension numérique dans les nouvelles stratégies de santé publique ou celles révisées
 - Encourager les bonnes pratiques et les collaborations entre les partenaires de la santé/industriels/académiques dans le canton

- **Anticiper l'impact de la transformation numérique**
 - Evaluer les attentes de la population et des prestataires de soins
 - Evaluer l'impact sociologique et éthique
 - Evaluer l'impact économique
 - Evaluer l'opportunité d'une base légale cantonale
 - Evaluer l'impact sur le système de santé (et son efficience)

CONCLUSION

- **Révolution numérique de la santé est en marche**

Importance d'assurer une cohérence

Préparer la population et les prestataires de soins

Placer le citoyen/patient au centre

Adopter une démarche pragmatique

MERCI !!!

